

# AMICALE DES PLAISANCIERS DE ST BREVIN

## Police 69.041.092

### Objet du contrat :

Le contrat a pour objet de garantir la Responsabilité Civile Navigation des bateaux des membres de l'Amicale des Plaisanciers de ST BREVIN.

### Garanties :

GARANTIES	MONTANT	FRANCHISE
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE</b> y compris en cas de ski nautique Tous Dommages confondus dont pour les seuls dommages MATÉRIELS	9 000 000 euros 4 600 000 euros	Néant
<b>Frais de retraitement, enlèvement et destruction confondus</b>	30 % de la valeur économique du bateau au jour du sinistre avec un maximum de 381€/unité	Néant

### Cotisations :

- Bateau dont le moteur est < à 40 cv 40 €\*  
▪ Bateau dont le moteur est > à 40 cv 71 €\*

### Contacts :

- SAINT NAZAIRE - 145 Rue d'Anjou - 02.40.22.32.28
- PORNIC - 17 Rue du Traité de Paris - 02.40.82.02.40

Informations à nous communiquer pour délivrer l'attestation d'assurance

- ✓ Nom / Prénom / Adresse de l'adhérent
- ✓ Nom du bateau / constructeur / Type / Année / Longueur
- ✓ Marque du moteur / Puissance / Année